

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes ORGA - AUDIT (Med Salah BEN AFIA) et Cabinet Mourad Guellaty (Mourad Guellaty).

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
BILAN
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009
(Unité: en 1000DT)

	Note	31/12/09	31/12/08
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	14 557	11 190
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	782	531
AC 3- Créances sur la clientèle	3	373 194	377 766
AC 4- Portefeuille titres commercial		0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	867	738
AC 6- Valeurs immobilisées	5	3 384	3 629
AC 7- Autres actifs	6	18 087	11 066
TOTAL ACTIF		410 871	404 920
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	168	201
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	226 974	98 259
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	168 417	293 210
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	2 528	2 022
PA 5- Autres passifs	11	5 728	4 396
TOTAL PASSIF		403 816	398 088
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	12	5 000	5 000
CP 2- Réserves	12	900	900
CP 4- Autres capitaux propres	12	2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés	12	-1 790	-1 927
CP 6- Résultat de l'exercice	12	222	137
TOTAL CAPITAUX PROPRES		7 055	6 833
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		410 871	404 920

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Période de 1er Janvier au 31 Décembre 2009
(Unité: en 1000DT)

	Note	31/12/09	31/12/08
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	19	37 316	54 721
HB 2 Crédits documentaires	19	12 815	8 452
HB 3 Actifs donnés en garantie		0	0
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>		<u>50 131</u>	<u>63 173</u>
ENGAGEMENTS			
HB 4 Engagements de financement donnés		0	0
HB 5 Engagements sur titres		0	0
<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 6 Engagements de financement reçus		0	0
HB 7 Garanties reçues	19	2 059	7 710
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>		<u>2 059</u>	<u>7 710</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009
 (Unité : en 1000DT)

	<u>Note</u>	31/12/09	31/12/08	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	13	21 230	23 621
PR 2	Commissions (en produits)	14	2 993	3 518
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	15	466	909
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	15	15	6
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		24 704	28 055
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	16	-17 493	-19 732
CH 2	Commissions encourues		-6	-5
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-17 499	-19 737
	<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>7 205</u>	<u>8 318</u>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	-11	-132
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1	0
PR7	Autres produits d'exploitation		8	10
CH6	Frais de personnel		-6 409	-6 130
CH7	Charges générale d'exploitation	18	-1 443	-1 415
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-409	-410
	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-1 060</u>	<u>241</u>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		1 444	0
CH11	Impôt sur les bénéfices		-162	-105
	<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>222</u>	<u>137</u>
PR 9/CH10	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
	<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>222</u>	<u>137</u>
LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS				

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/09	31/12/08
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	20	23 926	24 880
Charges d'exploitation bancaire décaissées	20	-17 509	-19 862
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	20	0	0
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	20	5 323	-23 340
Dépôts \ Retrait des dépôts de la clientèle	20	-123 228	-71 748
Acquisitions/cessions des titres de placement	20	0	10 769
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	20	-6 510	-6 136
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20	-7 191	-7 546
Impôts sur les sociétés payés	20	-105	-156
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		-125 292	-93 139
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	20	15	6
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	20	-130	-26
Acquisitions / cessions des immobilisations	20	-165	-295
Flux de trésorerie net provenant/affecté aux activités d'investissement		-280	-315
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions	20	0	0
Emission/Remboursement d'emprunts et ressources spéciales	20	507	169
Dividendes versés	20	0	0
Flux de trésorerie net provenant/ affecté aux activités de financement		507	169
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	20	-125 066	-93 285
Liquidités et équivalents en début de période	20	-86 739	6 546
Liquidités et équivalents en fin de période		-211 804	-86 739

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B1, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minimaux de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : actifs courants	0 %
▪ B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : actifs incertains	20 %
▪ B3 : actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par dérogation aux dispositions de la norme relative aux placements, les dividendes sur les titres détenus par la banque ont été pris en compte en résultat avant la date d'approbation de leur distribution.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31-12-2009. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
 - la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.
-

2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	20%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

Au 31 décembre 2001, le poste garanties reçues est composé des nantissements sur bons de caisse et sur dépôts de la clientèle ainsi que des intérêts à courir. Pour se conformer aux normes comptables sectorielles, ces éléments n'ont pas été pris en compte parmi les garanties reçues au 31 décembre 2009.

4. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)***Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de 14 557 MDT contre 11 190 MDT au 31 décembre 2008 se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Caisse en dinars	972	1 911
Caisse en devises	576	443
B C T en dinars	12 524	6 801
B C T en devises	420	5
Prêts BCT en dinars	0	0
Prêts BCT en devises	0	1 965
C C P	65	65
Créances rattachées	0	0
<u>Total</u>	<u>14 557</u>	<u>11 190</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2009 le total de cette rubrique a atteint 782 MDT contre 531 MDT au 31-décembre 2008 se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Comptes des banques Tunisiennes	489	489
Prêts interbancaires	0	0
Comptes des banques étrangères	293	42
Créances rattachées	0	0
<u>Total</u>	<u>782</u>	<u>531</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 373 194 MDT contre 377 766 MDT au 31-décembre 2008 et s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Comptes courants débiteurs	26 306	51 055
Comptes courants débiteurs fusionnées	445	155
Comptes courants en recouvrement	36 103	21 620
Crédits directs à court terme	21 005	18 145
Portefeuille à court terme en dinars	77 856	63 066
Portefeuille à court terme en devises	11 316	17 416
Escompte commercial	19 400	16 836

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille à moyen terme	82 968	100 905
Portefeuille à long terme	5 717	17 387
Créances prises en charge par l'Etat	2 233	2 544
Avances sur bons de caisse	0	0
Avances sur compte à terme	500	38
Crédit sur ressource spéciales(FONAPRA)	9	10
Autres Crédits sur ressource spéciales	1 907	1 552
Intérêts échus sur FONAPRA	0	0
Impayés sur crédits à court terme	24 193	61 714
Impayés sur crédits à moyen terme	16 360	11 773
Impayés sur crédits à long terme	3 356	2 607
Impayés sur ressource spéciales	11	10
Impayés en intérêts sur crédits à moyen terme	3 837	4 030
Intérêts à courir sur CMT	212	602
Intérêts à courir sur CLT	659	805
Créances douteuses	89 155	31 407
	0	22
Créances rattachées créances prises en charge par l'Etat		
Créances rattachées sur autres ressources spéciales	39	25
Créances rattachées c/c débiteurs	1 075	1 729
<u>Total brut</u>	<u>424 662</u>	<u>425 453</u>
Provisions	-15 326	-15 326
Agios réservés	-10 832	-10 275
Agios réservés sur c/c en recouvrement	-1 656	-1 652
Agios réservés sur crédit CT	-11 040	-10 491
Agios réservés sur crédit CMT	-3 585	- 4 060
Agios réservés sur crédit LT	-400	-301
Agios réservés sur autres ressources spéciales	-98	-61
Agios réservés sur créances douteuses	-3 655	-670
Produits perçus d'avance	-4 876	-4 851
<u>Total Net</u>	<u>373 194</u>	<u>377 766</u>

Note 4 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque et s'élève au 31-12-2009 à 867 MDT contre 738 MDT au 31-12-2008 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
FOIRE INTERN DE TUN	2	2
B DU SUD	409	303
GIAB BEJA	47	47
PANOFORT	0	0
STE HOT DAR DHIAFA	30	30
STE FERMES OUESLATIA	5	5
STE IND DES PECHES	0	0
BNA	157	122
LA MAISON DU BANQUIER	135	135
STE DE PROMOTION DES RESI TOURIS	105	105
PARTICIPA STE L'ECRIM HAMMAMET	50	50
<i>STE TUNISIENNE DE GARANTIE</i>	<i>10</i>	<i>10</i>
<i>STE BATAM</i>	<i>770</i>	<i>770</i>
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE	1	1
SIBTEL	38	38
<i>Avance en compte courant associés(APB)</i>	<i>11</i>	<i>21</i>
Total brut	<u>1770</u>	<u>1 639</u>
Provisions	-903	-901
Total net	<u>867</u>	<u>738</u>

Note 5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 à 3 384 MDT contre 3 628 MDT au 31-12-2008 dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brut au 31-12-2008	Mvts Ex 2009		V.Brut au 31-12-2009	Amortissements			V.net 31- 12-2009
		Acquisitions	Cessions		31-12-2008	Dotation	31-12-2009	
Immobilisations en cours	196	132		328	-	-	328	
Terrain	4	-	-	4	-	-	4	
Réévaluation terrains	1895	-	-	1895	-	-	1 895	
Constructions	629	-	-	629	(581)	(10)	38	
Réévaluation constructions	928	-	-	928	(473)	(41)	414	
A A I	1 022	14		1 036	(590)	(56)	390	
Matériel de Transport	277		-	277	(185)	(50)	42	
Matériel Informatique	1 036	14	-	1 050	(858)	(118)	74	
M M B	1 171	5	-	1 176	(941)	(94)	141	
Logiciels Informatiques	223		-	223	(170)	(40)	13	
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45	-		45	
Total	<u>7 426</u>	<u>165</u>	=	<u>7 591</u>	<u>(3 798)</u>	<u>(409)</u>	<u>3 384</u>	

Note 6 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 18 087 MDT contre un solde de 11 066 MDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Comptes d'attente	674	1 092
Valeurs en recettes	0	30
Charges constatées d'avance	321	329
Produits à recevoir	334	224
Etat impôts et taxes	1 712	1 815
Créances sur personnel BFT	4 341	4 267
Charges reportées	0	0
Débiteurs divers	10 705	3 309
<u>Total</u>	<u>18 087</u>	<u>11 066</u>

Note 7 – Banque Centrale et C.C.P.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
B.C.T. Dinars		0
B.C.T. Devises	168	201
<u>Total</u>	<u>168</u>	<u>201</u>

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2009 à 226 974 MDT contre 98 259 MDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Correspondants locaux	520	758
Correspondants étrangers	147	164
Emprunts interbancaires en dinars	226 182	83 900
Emprunts interbancaires en devises	0	13 342
Dettes rattachées Emprunts interbancaires en devises	0	
Dettes rattachées Emprunts interbancaires en dinars	125	95
<u>Total</u>	<u>226 974</u>	<u>98 259</u>

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2009 à 168 417 MDT contre 293 210 MDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Comptes courants en Dinars	50 794	39 191
Comptes courants fusionnées en Dinars	444	155
Gestion Automatique de Trésorerie	0	0
Comptes courants en Devises	3 342	2 624
Comptes placements en Devises	449	978
Comptes d'épargne	17 309	15 139
Comptes à terme	79 032	209 835
Bons de Caisse	4 932	7 319
Certificats de dépôts	1 000	3 000
Autres sommes dues à la clientèle	11 034	14 627
Dettes rattachées sur Comptes courants en Dinars	81	124
Dettes rattachées sur Comptes courants en Devises	0	0
Dettes rattachées sur Comptes placement en Devises	0	6
Dettes rattachées sur Certificat de dépôt	0	92
Dettes rattachées sur livret d'épargne	0	120
<u>Total</u>	<u>168 417</u>	<u>293 210</u>

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 2 528 MDT contre 2 022 MDT au 31 décembre 2008.

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Ligne de crédit extérieure	2 057	1 552
Dettes rattachées	10	5
FONAPRA	461	465
<u>Total</u>	<u>2 528</u>	<u>2 022</u>

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2009 5 728 MDT contre 4 396 MDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour risques et charges	587	587
Comptes d'attente	2 309	384
Charges à payer	2 477	2 978
Etat, impôt et taxes	164	127
Autres	191	320
<u>Total</u>	<u>5 728</u>	<u>4 396</u>

La rubrique « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte qui s'élève au 31 décembre 2007 à 345 MDT représente le solde des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
<u>Total</u>	<u>345</u>	<u>345</u>

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2009, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	solde au 31/12/08ava nt affectation	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	solde au 31/12/09 avant affectation
Capital	5 000	-	-	5 000
Réserves	900	-	-	900
Autres capitaux propres (12.1)	2 723	-	-	2 723
Résultats reportés (12.2)	(1 927)	(137)	-	(1 790)
Résultat de l'exercice	137	137	222	222
<u>Total</u>	<u>6 833</u>	=	<u>222</u>	<u>7 055</u>

(12.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

(12.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires.

Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2008 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1 986	-2 114		-2 114
1 987		2	-2 112
1 988		890	-1 222
1 989		334	-887
1 990		333	-555
1 991		250	-305
1 992		20	-285
1 993		44	-241
1 994		101	-140
1 995		142	2
1 996	-734		-732
1 997	-989		-1 721
1998 (2 mois)	-411		-2 132
1998 (10 mois)	-665		-2 797
1 999		1 061	-1 735
2 000		584	-1 151
2 001		206	-945
2 002		254	-1 199
2 003	-442		-1 641
2 004	-639		-2 280
2 005		79	-2 201
2006		121	-2 080
2007		153	-1 927
2008		137	-1 790

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium (ABCI).
- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.
- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

Note 13 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31/12/2009 à 21 230 MDT contre 23 621 MDT au 31 décembre 2008 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	14	491
Escomptes commerciales	1 600	1 356
Intérêts sur Crédit direct	1 763	1 303
Mobilisation CT	3 283	5 598
Mobilisation CT accordées aux personnels	55	58
Reprises des intérêts réserves sur papier	797	696
Intérêts sur CMT	6 371	5 926
Intérêts sur LT	222	212
Intérêts sur comptes courants débiteurs	3 533	6 654
Reprises des agios réserves sur comptes courants débiteurs	986	404
Dotation aux provisions des agios réserves sur comptes courants débiteurs	-1 547	-2 966
Intérêts sur autres opérations avec la clientèle	1 382	2 111
Revenus assimilés	2 771	1 778
<u>Total</u>	<u>21 230</u>	<u>23 621</u>

Note 14 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élèvent au 31/12/2009 à 2 993 MDT contre 3 518 MDT au 31-12 -2008 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 060	1 677
Opérations monétiques	24	18
Opérations de change	219	267
Opérations de commerce extérieur	726	903
Etudes	999	947
Autres	4	3
Reprises des commissions réservées	198	96
Dotations aux provisions sur commissions réservées	-237	-393
<u>Total</u>	<u>2 993</u>	<u>3 518</u>

Note 15 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 481 MDT contre 915 MDT au 31 décembre 2008 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Gains nets sur titres de transactions	0	230
Gains nets sur opérations de change	466	686
Gains nets sur titres de placement	0	-8
Dividendes sur titres de placement	15	7
<u>Total</u>	<u>481</u>	<u>915</u>

Note 16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31/12/2009 à 17 493 MDT contre 19 732 MDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	6283	2 677
Intérêts sur dépôts de la clientèle		
• dépôts à vue	560	795
• dépôts d'épargne	385	595
• dépôts à terme	9 933	14 987
• bons de caisse	285	463
• certificats de dépôt	42	135
• placement en devises	5	80
<u>Total</u>	<u>17 493</u>	<u>19 732</u>

Note 17 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 MDT contre 132 MDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Reprise sur provisions pour agios réservés		0
Dotations aux provisions pour agios réservés		
Reprise de provisions pour créances douteuses		
Dotation aux provisions pour créances douteuses		0
Dotation aux provisions pour risque et charge	0	-29
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	0	-93
Créances passées par pertes	-11	-10
<u>Total</u>	<u>(11)</u>	<u>(132)</u>

Note 18 – Charges générales d'exploitation

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2009 un total de 1 443 MDT contre 1 415MDT au 31 décembre 2008, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Loyers	492	430
Entretiens et réparations	94	108
Impôts et taxes	53	63
Frais divers d'exploitation	804	814
<u>Total</u>	<u>1 443</u>	<u>1 415</u>

Note 19 – Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont atteint au 31 décembre 2009, 50 131 MDT contre 63 173 MDT au 31 décembre 2008 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, aval et autres garanties données en faveur de la clientèle		
• Engagements de financement	3 394	3 384
• Engagements sur obligations cautionnées	1 371	1 210
• Engagements sur lettre de garantie	2 124	5 804
• Aval en faveur du fournisseur étranger	4 203	7 149
• Aval sur la Tunisie	2 849	5 511
• Aval sur billet de trésorerie	0	3 000
• Aval sur clients contentieux	1 498	684
• Autres cautions, aval en faveur de la clientèle	21 877	27 979
Crédit documentaires	12 815	8 452
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>	<u>50 131</u>	<u>63 173</u>
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues de l'Etat	2 059	2 187
Garanties reçues des banques a l'étrangers	0	5 523
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>	<u>2 059</u>	<u>7 710</u>

Note 20 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2009, -211 804 MDT contre -86 739 MDT au 31 décembre 2008 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	14 557	11 190
Créances sur les Etablissements Bancaires	781	531
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(168)	(201)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(226 974)	(98 259)
<u>Total</u>	<u>-211 804</u>	<u>-86 739</u>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne - (BFT) » arrêtés au 31 décembre 2009 présentant un total actif de 410 871 mille dinars et un résultat de 222 mille dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le

contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- Nous avons adressé, aux avocats de la BFT des demandes d'informations sur les litiges en cours et les risques financiers. Jusqu'à l'émission de ce rapport, nous n'avons pas reçu de réponse.
- Les provisions constituées par la banque au 31 décembre 2009 s'élèvent à 16 918 mille dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la « Banque Centrale de Tunisie » s'élève à 153 071 mille dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 décembre 2009 de 136 152 mille dinars contre 117 867 mille dinars au 31 décembre 2008.
- Dans le cadre de l'affaire ABCI, la BFT a constaté au niveau des autres gains ordinaires un montant de 1 208 mille dinars relatif aux intérêts constitués à titre de prudence et non réclamés par la STB suite au remboursement par la BFT du montant en principal d'un million de dinars et ce en date du 29/12/2006.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est précédemment mentionné, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Paragraphe d'observation

Dans le cadre du litige qu'oppose la « BFT » à l' « ABCI », nous vous informons que le 23 juillet 1987, une sentence arbitrale a été rendue par la Chambre de Commerce Internationale revêtue de l'exequatur en France par jugement du 03 septembre 1987, condamnant la « BFT » à payer à l' « ABCI » la somme de 3,2 millions de USD majorés éventuellement des intérêts au taux LIBOR jusqu'à parfait règlement. Cependant, il est à noter

que suivant un accord transactionnel signé en date du 7 juin 1989 et intégralement exécuté par les deux parties contractantes, l'« ABCI » renonce à poursuivre l'exécution, en Tunisie comme à l'étranger, de la sentence arbitrale du 23 juillet 1987. Il est actuellement impossible de se prononcer sur le caractère exécutoire ou sur cette sentence et de ce fait aucune provision pour risque n'a été constituée au niveau des états financiers.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 décembre 2009 à 5 000 mille dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis, à cette date, pour les banques soit 25 000 mille dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la Loi n°2006-19 du 2 Mai 2006.

2/ Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont négatifs de 129 097 mille dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires, au 31 décembre 2009, de 160 304 mille dinars. Par conséquent, ils ne permettent pas le respect des ratios réglementaires de solvabilité et les ratios réglementaires de division des risques.

3/ La situation arrêtée au 31 décembre 2009 fait apparaître un total de passifs exigibles de 301 395 mille dinars et un total des actifs réalisables de 109 797 mille dinars, soit un ratio de liquidité de 36,43 %, se situant au dessous du seuil minimum de 100% exigé par l'article 13 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire 2001-04 du 16 février 2001.

4/ Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurité informatique.

5/ D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Banque Franco-Tunisienne » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Tunis, le 05 Juin 2010

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE**

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1) Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés qu'il n'y a pas des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2) Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Aucune opération relative à des conventions antérieures ne nous a été signalée.

3) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par les arrêtés de ministre des finances du 15/10/2008 et 14/08/2009. Cette rémunération se détaille comme suit :

Rémunération mensuelle du DG (Montants exprimés en dinars)		
	Du 01/01 au 31/07/2009	Du 01/08 au 31/12/2009
Un traitement de base	500	900
Une indemnité de logement	200	200
Une indemnité de représentation	970	1 120
Une indemnité de gestion	350	350
Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	930	930
Brut	2 950	3 500

Ce qui correspond à une rémunération annuelle brute de 38 150 dinars.

- Les avantages en nature suivants : Une voiture de fonction et des bons d'essence de 500 L/mois.
- Une rémunération mensuelle nette de 300 dinars servie au président du conseil d'administration, ce qui correspond à une rémunération annuelle brute de 4 500 dinars.
- Une enveloppe annuelle brute de 22 500 dinars répartie d'une manière égale entre les membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 Juin 2010

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA

2010 AS 715